

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE MERBES-LE-CHATEAU

Séance du 8 novembre 2019

Présents : Ph. LEJEUNE, Bourgmestre

J-Ph. GOFFIN, J.VANDER JEUGT, Echevins

M. CUCHE, E. WIARD, A. REMANT, H. PREVOT, H. POIRET, F.MANIAS,

Ph. DEWOLF, L.PILATE, V.DAFFE, G.BROOTCORNE, Conseillers

L. DEJARDIN, Directrice Générale ff

Objet : Charte des valeurs de l'administration communale de Merbes-le-Château - approbation

Le Conseil Communal siégeant en séance publique,

Vu le Programme Stratégique Transversal présenté au Conseil communal en séance du 23.08.2019;

Attendu que la charte des valeurs de l'administration communale constituait un document de ce PST et qu'il avait été prévu lors de la séance du conseil du 23.08.2019 qu'il serait soumis à l'approbation d'une séance du Conseil communal ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE par 13 oui :

Article unique. D'approuver la charte des valeurs de l'administration communale de Merbes-le-Château dont le texte est repris ci-après :

« L'objet de cette charte est d'affirmer les valeurs fondamentales mises en avant par la commune de Merbes-le-Château et de créer un cadre éthique pour guider les actions et les comportements de ses agents communaux.

### **RESPECT**

- ✓ Nous faisons preuve de considération et de bienveillance à l'égard d'autrui.
- ✓ Nous respectons les différences de chacun et nous considérons la diversité comme une plus-value.
- ✓ Nous respectons la vie privée de nos collègues et de nos citoyens.
- ✓ Nous ne portons pas de jugement discriminatoire à l'égard de nos collègues et de nos citoyens

### **INTEGRITE**

- ✓ Nous sommes irréprochables dans notre conduite, nos actes et nos décisions conformément aux normes et aux valeurs de notre organisation.
- ✓ Nous respectons le secret professionnel et le devoir de réserve.
- ✓ Nous exécutons loyalement les décisions prises.

### **COLLABORATION**

- ✓ Nous coopérons entre collègues et nous nous entraïdons afin d'atteindre tous ensemble nos objectifs.

- ✓ Nous facilitons l'intégration des nouveaux collègues.
- ✓ Nous reconnaissons et valorisons le travail accompli par nos collègues.

## PROFESSIONNALISME

- ✓ Nous développons constamment nos compétences et notre efficacité pour offrir un service de qualité.
- ✓ Nous sommes orientés résultats et solutions dans l'exercice de notre fonction.
- ✓ Nous nous inscrivons dans les objectifs de notre organisation.
- ✓ Nous respectons les engagements convenus.

## EQUITE

- ✓ Nous agissons de manière juste et impartiale, dans le respect des droits et devoirs de chacun.
- ✓ Nous faisons en sorte que chaque citoyen puisse bénéficier des prestations d'un service public sans aucune discrimination.
- ✓ Nous respectons le principe de neutralité philosophique.

## ORIENTATION « SERVICE AU CITOYEN »

- ✓ Nous plaçons nos interlocuteurs au centre de nos préoccupations afin de répondre au mieux à leurs attentes.
- ✓ Nous répondons aux demandes dans un délai raisonnable.
- ✓ Nous expliquons à nos citoyens leurs droits et devoirs, le contexte de notre intervention et les motifs de nos décisions.
- ✓ Nous développons des offres de services accessibles au public.
- ✓ Nous communiquons de manière compréhensible avec les citoyens.

## ENGAGEMENT SOCIÉTAL

- ✓ Nous intégrons les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans nos activités.

Nous donnons priorité à l'intérêt général sur l'intérêt particulier »

Par le Conseil,

La Directrice Générale ff,  
L. DEJARDIN



Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,  
Ph. LEJEUNE

La Directrice Générale ff,